

Dr Denis ERNI  
Boîte Postale 408  
1470 Estavayer-le-Lac  
Tél. : 079 688 34 30  
<http://www.swisstribune.org/>

**Recommandé**

Ministère Public, MP  
Monsieur Fabien GASSER  
Procureur Général  
Place de Notre-Dame 4  
Case postale 1638  
1701 Fribourg

Estavayer-le-Lac, le 18 mai 2017

[http://www.swisstribune.org/doc/170518DE\\_FG.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/170518DE_FG.pdf)

## **PLAINTE PENALE / COMPLÉMENT**

Monsieur le Procureur général Fabien Gasser,

Je me réfère à ma plainte<sup>1</sup> pénale déposée le 6 mai 2017. En complément, je vous transmets<sup>2</sup> ci-annexé le courriel du Préposé à l'Office des Poursuites du 11 mai qui dit que sa procédure ne lui permet pas de respecter les droits fondamentaux garantis par la Constitution fédérale.

Je vous transmets aussi ma réponse<sup>3</sup> qui est fondée sur l'entretien que j'ai eu avec Me AD en avril 2016 et le respect des droits fondamentaux garantis par la Constitution fédérale.

Je demande à nouveau le respect de mes droits fondamentaux garantis par la Constitution fédérale. Lors de l'instruction de ce complément de plainte par des magistrats respectueux des droits fondamentaux garantis par la Constitution fédérale, je communiquerai les documents relatifs à cette plainte pénale du 30 janvier 1999 et son contexte. Je répéterai les commentaires plus que troublants que m'avait tenu Me AD. Ces derniers laissent supposer que les donneurs d'ordre derrière les abus d'autorité de cette affaire sont les mêmes que les donneurs d'ordre qui ont fait donner la mort à M. Penel.

Je rappelle que ce n'est pas au soussigné à devoir<sup>4</sup> financer de la procédure pour obtenir la réparation d'un dommage qui n'existerait pas sans la violation de ses droits fondamentaux constitutionnels.

Je vous rends attentif que si les Autorités veulent faire respecter les droits fondamentaux garantis par la Constitution fédérale, il serait utile que le Professeur Claude ROUILLER s'explique sur son rapport.

Veuillez agréer, Monsieur le Procureur Général, mes salutations cordiales

  
Dr Denis ERNI

Document numérique avec annexes : [http://www.swisstribune.org/doc/170518DE\\_FG.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/170518DE_FG.pdf)

---

<sup>1</sup> [http://www.swisstribune.org/doc/170506DE\\_FG.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/170506DE_FG.pdf)

<sup>2</sup> [http://www.swisstribune.org/doc/170511BT\\_DE.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/170511BT_DE.pdf)

<sup>3</sup> [http://www.swisstribune.org/doc/170517DE\\_BT.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/170517DE_BT.pdf)

<sup>4</sup> [http://www.swisstribune.org/doc/d134\\_courrier\\_GC\\_27082007.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/d134_courrier_GC_27082007.pdf)